

209C1442
FR0004529147-FS0689

27 novembre 2009

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>TESSI (Euronext Paris)</p>

Par courriers reçus les 24 et 27 novembre 2009, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes effectuées à titre de régularisation :

- Monsieur Marc Rebouah et les membres de sa famille ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 10 mai 2006, par suite d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société, le seuil des 2/3 des droits de vote de la société TESSI et détenir de concert à cette date 1 483 750 actions TESSI représentant 2 967 500 droits de vote, soit 51,64% du capital et 67,15% des droits de vote de cette société (1) selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Marc Rebouah	1 472 750	51,26	2 945 500	66,65
Yvonne Rebouah	10 000	0,35	20 000	0,45
Corinne Rebouah	500	0,02	1 000	0,02
Julien Rebouah	500	0,02	1 000	0,02
Total famille Rebouah	1 483 750	51,64	2 967 500	67,15

- Monsieur Marc Rebouah a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 septembre 2009, par suite d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société, le seuil des 2/3 des droits de vote de la société TESSI et détenir à cette date, à titre individuel, 1 474 915 actions TESSI représentant 2 947 665 droits de vote, soit 50,59% du capital et 66,91% des droits de vote de cette société (2).

Il est précisé que Monsieur Marc Rebouah et les membres de sa famille détiennent à ce jour de concert 1 490 966 actions TESSI représentant 2 974 716 droits de vote, soit 51,11% du capital et 67,50% des droits de vote de cette société (3) selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Marc Rebouah	1 474 915	50,56	2 947 665	66,89
Yvonne Rebouah	10 000	0,34	20 000	0,45
Corinne Rebouah	3 592	0,12	4 092	0,09
Julien Rebouah	2 459	0,08	2 959	0,07
Total famille Rebouah	1 490 966	51,11	2 974 716	67,50

(1) Sur la base d'un capital composé, au 9 juin 2006, de 2 873 006 actions représentant 4 419 337 droits de vote.

- (2) Sur la base d'un capital composé, au 30 septembre 2009, de 2 915 438 actions représentant 4 405 553 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
- (3) Sur la base d'un capital composé de 2 916 935 actions représentant 4 407 050 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.